

Compte-rendu synthétique CT spécial Musées du jeudi 3 décembre 2015
--

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 de 9h30 à 17h15, sous la présidence de **Madame Marie-Christine LABOURDETTE** et en présence des représentants de la **CFDT-Culture**, de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **SUD-Culture**.

***NB :** Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CT.*

Une représentante de la FSU assure la fonction de Secrétaire adjoint de séance.

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 (*pour avis*)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Point relatif au SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :

- Intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l'INHA (*pour avis*) ;
- Examen des pistes de travail sur la mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation (*pour information*).

Rappel du calendrier :

– **Décembre 2015 :** Fermeture de la BCMN ;

– **1er janvier 2016 :** Transfert administratif du personnel à l'INHA, 24 agents sont concernés ;

– **Entre janvier et mars 2016 :** Libération des espaces mis à disposition de la BCMN afin que le Musée du Louvre puisse effectuer des travaux. Les fonds de la BCMN seront stockés temporairement, avec les collections de l'INHA déjà sur place, au Centre technique du Livre et de l'Enseignement supérieur (CTLES) à Bussy.

Certains agents de la BCMN (8 ou 9 agents), en lien avec l'INHA, resteront encore sur place pour organiser le déménagement des collections. Ces agents bénéficieront d'un ordre de mission collectif de l'INHA.

Un certain nombre de documents resteront au musée du Louvre. Ce sera le cas en particulier de doubles et de fonds dans les domaines de l'archéologie égyptienne, orientale, et des arts de l'Islam ;

– **Fin février 2016 :** Livraison de la salle Labrousse, puis période de marche à blanc pendant 3 mois afin de tester les fonctionnalités techniques ;

– **Fin juillet 2016 :** Fermeture de la salle de lecture de l'INHA, puis transfert des services et des collections ;

– **Fin octobre 2016 :** Ouverture au public.

La CGT-Culture exprime son mécontentement quant aux méthodes employées par l'administration sur ce dossier et souhaite réaffirmer tout l'attachement des agents au SBADG et le regret de sa disparition. Elle rappelle qu'un audit a été lancé sur les centres de documentation et qu'à ce jour aucun rapport n'a été diffusé. Il s'en est suivi en 2014 des réunions régulières sur le projet global et l'administration lors des CT s'était engagée à poursuivre les réunions d'échanges. Elle constate un an après que toutes les promesses n'ont pas été tenues et que le calendrier est arrêté sans que le personnel n'ait été associé.

La CFDT-Culture regrette que le point examiné pour avis aujourd'hui, ne concerne qu'une partie du personnel, alors que les agents qui ne seront pas transférés au 1^{er} janvier 2016 ignorent encore leur situation future.

La SNAC-FSU regrette également que seules des pistes soient présentées concernant la mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation, alors que les deux volets du projet ont été abordés dès les réunions préparatoires en 2014.

La présidente du CT déclare que le déploiement des fonds dans la salle Labrousse accroîtra de manière significative les capacités de diffusion des fonds de la BCMN. Elle reconnaît que le calendrier est effectivement serré, mais ajoute que les agents bénéficient de mesures d'accompagnement individuel. Par ailleurs, elle s'engage à communiquer aux membres du CT les éléments concernant les doublons des notices et des ouvrages.

Résultat du vote : Intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l'INHA

Vote pour : 0

Vote contre : CGT-Culture (5 voix)

Abstention : SUD Culture Solidaires (3 voix), CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix)

Le décompte des votes laisse apparaître qu'il y a absence de majorité (6 voix), ce qui signifie que le comité a été consulté mais n'a émis ni un avis favorable, ni un avis défavorable à la proposition qui lui a été soumise. L'avis sur le projet d'intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l'INHA est réputé avoir été donné.

Examen des pistes de travail sur la mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation

L'administration précise que le projet consiste à rattacher la mission de soutien aux réseaux des bibliothèques de musées au C2RMF et que le budget de la mission, qui s'élève à 74 000 euros, sera transféré intégralement au C2RMF, ainsi que trois postes correspondants. La communication des fiches de poste est encore prématurée puisqu'un dialogue interne au C2RMF doit être engagé. Des réunions de discussion sur la répartition des missions seront organisées avant l'examen du dossier par le CHSCT du C2RMF, qui doit se réunir le 18 décembre. Par ailleurs, l'administration indique que le SMF réunira les responsables des bibliothèques et des centres de documentation des SCN dès le début de l'année 2016.

Concernant le centre de documentation, la piste consiste à le rattacher au bureau de la diffusion numérique des collections du SMF. Dans le cadre de la constitution d'un véritable pôle de ressources mutualisé ouvert à l'ensemble des musées de France, le rapprochement des différentes

bases de données au sein du bureau est pertinent au regard des agents actuellement présents au centre de documentation. Un travail de préfiguration et de réflexion doit être mené, en association avec ces agents et la responsable du centre. S'agissant d'une transition d'un SCN vers un service d'administration centrale, la question relève du CT d'administration centrale et sera soumise pour avis, après une réflexion approfondie menée avec les équipes actuelles du centre de documentation et le bureau de la diffusion numérique.

3) Point relatif au SCN Musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye :

- Examen du projet d'organigramme (*pour avis*) ;

La présidente du CT rappelle que ce point a déjà donné lieu à un échange nourri lors du CT précédent. Elle souligne que ce projet d'organigramme a été approuvé à l'unanimité au CHSCT local de Saint-Germain-en-Laye le 10 novembre 2015.

Les représentants de l'administration du MAN indiquent que ce nouvel organigramme, réalisé en application des principales préconisations de l'Inspection des Patrimoines, prend en compte les trois fonctions de l'établissement : le musée national, le lieu patrimonial et le domaine. Ils rappellent qu'un long processus d'échanges et de concertations a permis d'aboutir à ce projet d'organigramme. Ils souhaitent remercier les organisations syndicales qui se sont impliquées dans ce travail.

Résultat du vote : Projet d'organigramme

Vote pour : CGT-Culture (5 voix), SUD Culture Solidaires (3 voix), CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix)

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le projet d'organigramme est approuvé.

4) Point relatif au SCN Musée Magnin :

- Examen du projet de règlement intérieur (*pour avis*) ;
- Examen des projets de planning (*pour avis*).

Projet de règlement intérieur

Il est précisé que ce point a été examiné lors du CHSCT du 17 novembre 2015 et il est rappelé que c'est à la suite de plusieurs réunions de travail que le règlement intérieur type qui a permis l'élaboration de celui-ci a été réalisé.

Dans le cadre des discussions, les articles suivants ont fait l'objet d'une demande d'amendement :

***Article 19 : calendrier des congés :**

« Au musée national Magnin les demandes de congés sont effectuées six semaines au plus tard avant le début du congé. Une réponse est rendue par l'administration au plus tard quatre semaines avant la date du début du congé, sans quoi il sera considéré comme accepté ».

Article 37.4 Badges

« Quel que soit le grade ou le statut des agents, le port d'un badge d'identification, fourni par le musée et porté de manière visible, est obligatoire pendant les horaires d'ouverture au public. En cas de perte ou d'altération, il convient de se rapprocher du responsable administratif et financier ou du référent week-end afin d'en obtenir un nouveau ».

***Article 37.6 Vidéo-surveillance ***

« Le musée est équipé d'un système de vidéo-surveillance avec enregistrement et suppression automatique des images au bout de 30 jours, conformément à la réglementation en vigueur et enregistré à la préfecture de Côte d'Or sous le n° de déclaration 2011/0169 ».

***Article 43 :** « secrétaire général » remplacé par « responsable administratif et financier ».

Présentation des plannings

Il est rappelé que la mise à plat des plannings était nécessaire afin de mettre en conformité le cadre réglementaire des cycles de travail.

Le planning de jour proposé permet de répondre à l'amélioration des conditions de travail du personnel et de l'accueil des publics, tout en offrant des plages d'ouverture adaptées.

Le planning de nuit, bien qu'il soit tenu compte tenu des effectifs présents est également conforme à la réglementation et agréé par les personnels concernés.

Résultat du vote : Projet de règlement intérieur et ses annexes, dont les projets de plannings

Vote pour : CGT-Culture (5 voix), CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix)

Vote contre : SUD Culture Solidaires (3 voix)

Abstention : 0

Le projet de règlement intérieur du musée Magnin et ses annexes, dont les plannings de jour et de nuit, est approuvé sous réserve de la prise en compte des amendements aux articles précités.

5) Point d'information sur la convention entre la DGP, les SCN et la RMN-GP :

Il est rappelé que ce point avait été présenté lors de la réunion thématique musées du 14 octobre 2014 avant que le CA de la RMN ne l'adopte.

Aujourd'hui, il est proposé un point d'information relatif à son application.

La représentante de l'administration indique que cette convention a été signée le 22 décembre 2014 et qu'elle comprend une partie convention cadre et deux annexes.

Quatre points résument les objectifs de cette convention :

- Clarifier les missions statutaires confiées à la RMN-GP pour la mise en œuvre d'une gestion mutualisée de certains services des SCN (accueil du public, perception des droits d'entrée, exploitation des espaces commerciaux librairie et boutique, acquisitions et développement

de la fréquentation ;

- Élargir les missions qui concernent les éditions, la communication et le mécénat ;
- Clarifier les relations financières entre la RMN, les SCN et la DGP ;
- Mettre en place des outils de suivi tels que des réunions bilatérales entre les SCN et la RMN auxquelles participent le SMF.

La convention est complétée de deux annexes dont une portant sur la refonte de l'écosystème numérique des musées SCN, la seconde sur la convention photographique et l'organisation de campagnes de couverture photographique en relation avec l'Agence photo de la RMN.

Il est précisé qu'un bilan sur la mise en œuvre de cette convention sera effectué dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

La présidente du CT propose un point annuel sur l'exécution de la convention et son actualité lors du dernier CT de l'année. Les observations des représentants du personnel sont importantes pour pouvoir avancer dans le cadre des échanges organisés semestriellement avec le président de la RMN et les directeurs des musées nationaux ou dans d'autres lieux, tels que les conférences budgétaires.

6) Point emploi :

Un document de synthèse est remis sur table.

Le représentant de l'administration précise que le périmètre considéré inclut les musées nationaux, les établissements publics et services à compétence nationale pour ce qui concerne les emplois du titre 2.

Le tableau représente une vision macro des grandes évolutions des emplois alloués aux musées et il est constaté que l'apport en emplois dans les musées est significatif pendant la période 2012-2016.

L'administration déclare que lors d'un prochain CT, une analyse plus fine prenant en compte les filières administrative, technique et scientifique pourra être proposée.

Les organisations syndicales remercient l'administration pour cette présentation et constate avec satisfaction que les emplois des SCN n'ont pas été pénalisés pendant la période concernée. Pour autant, elles souhaitent que les créations liées aux concours de T2 soient plus importantes à l'avenir.

La présidente du CT indique que ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance en début d'année, en ajoutant si possible les effectifs du C2RMF. Le débat pourra dès lors être repris sur le sujet. Elle ajoute que l'administration souhaite une totale transparence au regard des effectifs, qui constituent une priorité de la direction générale des patrimoines.

Questions diverses :

La CGT-Culture souhaite connaître l'évolution du protocole d'accord du 8 juillet 2015 concernant la circulaire ministérielle du 27 juillet 2015 relative à la gestion des agents non titulaires à temps incomplet. Elle signale que certains agents sont inquiets de la précarité de leur situation.

Elle demande également que soient abordés les problèmes liés à la formation et aux nouvelles modalités de remboursement des frais de formation et de déplacement, qui posent des difficultés au niveau de la répartition des formations dans les musées.

L'administration interrogera le service des ressources humaines (SRH) dans l'optique d'apporter des éléments de réponse.

La présidente du CT, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.